

# Les principaux défis et solutions envisageables en matière de financement de l'enseignement supérieur en Europe

~~A paraître dans le~~ *Bulletin de documentation* du Ministère des Finances, 4(4), pp 17-31  
[https://finances.belgium.be/sites/default/files/downloads/BdocB\\_2009\\_Q4f\\_Vandenberghes.pdf](https://finances.belgium.be/sites/default/files/downloads/BdocB_2009_Q4f_Vandenberghes.pdf)

**V. Vandenberghes**<sup>\*!</sup>

## Résumé

L'enseignement supérieur en Europe est et reste principalement financé par l'Etat. Ce mode de financement garde une forte légitimité en dépit de la persistance d'une forte iniquité d'accès au diplôme supérieur<sup>1</sup>, et malgré son incapacité croissante à répondre aux besoins de financement. Nous pensons toutefois qu'il est, dans le cadre actuel de sa mise en œuvre par des états-nations, de moins en moins soutenable. Et il nous paraît judicieux d'explorer dès à présent les manières *i)* de le faire évoluer vers un système de chèques-étudiants et *ii)* de le compléter par un recours accru à la contribution privée sous forme de prêts-étudiants.

---

\* Professeur au département d'économie, IRES-ELS, Université Catholique de Louvain (UCL), 3 place Montesquieu, B-1348 Belgium. Email : [vincent.vandenberghes@uclouvain.be](mailto:vincent.vandenberghes@uclouvain.be). Fax : + 32 (0)10 47 39 45

<sup>1</sup> Les questions évoquées dans ce texte sont en parties des reprises de *i)* Vandenberghes, V. (2003), L'insoutenable gratuité de l'enseignement supérieur. Plaidoyer pour un système de prêts-étudiants généralisé, *Regards Economiques* N°14, IRES-UCL (Repris dans *Problèmes Economiques*, No 2850, 28 avril 2004), ainsi que *ii)* Vandenberghes & Debande, O. (2008a), *Investir dans le Capital Humain*, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve.

<sup>1</sup> Les dernières décennies ont certes été synonymes de massification relative, mais les écarts de taux d'accès au diplôme d'enseignement supérieur selon le niveau d'éducation des parents restent conséquents et stables. En 2000, dans l'ensemble Wallonie-Bruxelles, par rapport à un individu dont la mère a un niveau primaire, celui dont la mère est diplômée du supérieur a 153% de chances en plus (2,5 fois plus) d'accéder au diplôme supérieur. Ce chiffre est de 135% (2,3 fois plus) en Flandre. A la différence de celles du secondaire, ces valeurs n'ont pas véritablement diminué depuis 1960. Et ceci traduit la persistance d'un assez fort degré d'iniquité dans l'accès aux diplômes délivrés par l'enseignement supérieur (Vandenberghes, 2004b).

### **Faibles gains de productivité et nécessaire croissance des budgets**

Commençons par rappeler une donnée économique de base. L'enseignement supérieur, secteur où les gains de productivité sont nuls ou faibles (Baumol, 1967), ne peut assurer la croissance des salaires de ses (nombreux) personnels que par augmentation des budgets. Et l'absence d'une telle augmentation, en liaison avec les gains de productivité et donc des salaires ailleurs dans l'économie, signifie perte d'attractivité de la profession d'enseignant/chercheur et donc détérioration potentielle de la qualité. La pérennité du modèle de financement public de l'enseignement supérieur et de la recherche dépend donc de la capacité des pouvoirs publics à faire croître les budgets au-delà de l'inflation.

Tel n'est plus le cas depuis une bonne vingtaine d'années dans nombre de pays européens et singulièrement en Communauté française de Belgique. On peut y voir la conséquence de choix politiques. Nous penchons plutôt pour la thèse d'une incapacité structurelle grandissante des pouvoirs publics à assurer la croissance du financement public en termes réels.

### **Concurrence des dépenses de santé, de pension et d'enseignement de base**

La première raison tient à une concurrence croissante des autres secteurs dépendant d'un financement public : les soins de santé et les pensions principalement. Tout indique que les besoins de financement dans ces deux secteurs augmentent dans des proportions qui excèdent le taux de croissance du PIB ou de la productivité. En atteste par exemple la décision du gouvernement fédéral belge de garantir une croissance du budget de l'assurance santé de l'ordre de 4% en termes réels par an. Ces ordres de grandeurs s'observent dans la plupart des pays voisins. Et nous d'affirmer qu'implicitement les moyens additionnels « consommés » par les populations vieillissantes (santé, pensions...) viennent en déduction des moyens disponibles pour l'enseignement supérieur et la recherche universitaire.

Et si les pouvoirs publics parvenaient malgré tout à dépenser plus pour l'enseignement, il est fort probable que ce serait au bénéfice de l'enseignement de base (primaire et secondaire). Un certain nombre d'arguments économiques<sup>2</sup> plaident d'ailleurs pour qu'il en soit ainsi.

### **Régionalisation/communautarisation**

Dans le cas de la Communauté française de Belgique viendra peut-être s'ajouter à cette première série de contraintes celle de la baisse du degré de mutualisation du coût de la santé et des pensions. Réforme de l'Etat oblige, les pouvoirs publics francophones pourraient dans un avenir proche être confrontés à la difficile tâche d'assurer une part croissante des coûts de la santé et des pensions ; et ce sur base du rendement (relativement plus faible) de la fiscalité localisée/domiciliée en territoire francophone, comme pour l'enseignement de la recherche d'ailleurs<sup>3</sup>. Plus que dans d'autres pays de l'EU donc, l'arbitrage entre santé/pension et éducation/recherche risque d'être tendu et de s'opérer aux dépens du second secteur.

### **Mobilité des étudiants et des diplômés.**

Il y a une troisième raison, plus européenne, qui nous fait dire que le mode de financement actuel est intenable ou à tout moins inadéquat. Ce financement est largement basé sur un principe de prêt public implicite. La quasi-gratuité durant les études (le financement public) va de pair avec des taux d'imposition relativement élevés dès l'entrée sur le marché du travail. Mais le remboursement via la fiscalité se trouve compromis dès l'instant où il n'est plus acquis que les diplômés séjourneront pour l'essentiel de leur vie active au sein de l'entité fiscale qui les a financés.

La tendance est au développement de la mobilité inter-pays ou régions, durant et après les études ; mobilité souvent asymétrique c'est-à-dire non-compensée en termes de sorties par des entrées en provenance de l'étranger. Les configurations synonymes de non-remboursement du prêt implicite sont multiples. Depuis les années 80, on évoque régulièrement le problème de la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur dans l'Union Européenne (UE). Un certain nombre de gouvernements, dont celui de la Communauté française, se sont inquiétés du caractère

---

<sup>2</sup> Notamment la concentration des bénéfices sociaux (ou externalités) liés à l'éducation au niveau de l'enseignement de base.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet les accords dits de la St Boniface, lesquels font dépendre la croissance des dotations « enseignement » des Communautés du rendement localisé de l'IPP (clef 80,20% pour Bruxelles).

inéquitable d'une situation où un certain nombre d'étudiants étrangers viennent profiter d'un prêt implicite financé par la fiscalité locale et puis s'en retournent travailler dans leur pays ou ailleurs, sans jamais contribuer.

Depuis le milieu des années 90, on évoque aussi le problème de la mobilité professionnelle des individus les plus diplômés, soit directement vers des emplois situés à l'étranger, soit vers des postes de doctorants dans les universités étrangères mais dans le but de s'expatrier définitivement. Il s'agit-là encore d'une situation où le pays qui accorde le prêt implicite s'inquiète de voir disparaître à l'étranger le capital humain qu'il a contribué à constituer et qui ne paiera pas l'impôt. Une communication récente de Van Parijs (2001) évoquant les migrations épingle l'accroissement de la migration des travailleurs hautement qualifiés, soit ceux qui empruntent beaucoup à leur collectivité d'origine en bénéficiant du financement public de l'enseignement supérieur ou de la recherche. Et cette communication de souligner que cette migration se fait largement au profit de quelques grandes métropoles anglophones. Ainsi entre 1992 et 1996, le nombre de travailleurs hautement qualifiés admis à résider et travailler aux USA est passé de 123.000 à 177.000 par an, alors qu'il stagnait autour de 2.000 en France. Sous réserve d'inventaire, la migration croissante et asymétrique des étudiants/diplômés de l'enseignement supérieur est peut-être la bonne raison de penser que le financement public de l'enseignement supérieur est aujourd'hui source de problèmes.

### **Que faire ?**

Les différents facteurs évoqués ci-dessus constituent selon nous une raison suffisante d'explorer les alternatives possibles et souhaitables au mode de financement actuel. Le scénario du pire serait de ne rien faire. Se multiplieraient dans ce cas les dérives protectionnistes (pour faire face à la mobilité asymétrique), les situations de paupérisation larvée (du fait de l'insuffisance du financement public) ou de privatisation « en désordre », par relèvement des droits d'inscription directement décidé par des institutions diversement dotées (en prestige, fortune...), par recours variable au parrainage.... dans le but d'échapper à cette paupérisation.

## *Un financement public à l'échelle de l'UE ?*

Un scénario plus favorable serait l'instauration d'un financement public à l'échelle de l'Union Européenne (UE) lui-même assuré par un impôt progressif sur le revenu payé par tous les citoyens adultes de l'Union. On retrouverait alors en quelque sorte la logique du prêt implicite qui se rembourse par l'impôt telle qu'elle a longtemps prévalu au sein de chacun des états membres.

Mais imaginons un instant qu'une telle alternative ne voie pas le jour, qu'au nom de la subsidiarité on s'accroche à l'idée du financement de l'enseignement prérogative des états membres, que la pression du côté des budgets de santé et de pensions tue dans l'œuf toute velléité de refinancement public -- même par l'UE -- de l'enseignement supérieur. Il nous paraîtrait alors logique, pertinent et raisonnable d'envisager une double réforme

## *Financer les frais d'études des ressortissants via des chèques-études plutôt que des établissements*

Une première réforme consisterait à réorganiser le financement public local<sup>4</sup> actuel afin de tenir compte de la mobilité croissante des étudiants et des diplômés. Comme dit plus haut, l'intégration européenne engendre une mobilité asymétrique des étudiants<sup>5</sup> et des diplômés. Si la présence de quelques étudiants en provenance de l'étranger est sans conséquences et comporte peu d'enjeux, leur afflux fait apparaître des stratégies protectionnistes, telles que des quotas. Quoique compréhensibles du point de vue des pouvoirs publics locaux, c'est-à-dire nationaux, régionaux ou communautaires, ces stratégies ne sont pas optimales. Elles peuvent conduire à une réduction de la mobilité intra-européenne et des bénéfices que l'on en attend. Le message central que nous relayons ici, développés dans Gérard (2006a, 2006b, 2007), est que des alternatives aux quotas existent, et qu'elles sont vraisemblablement plus efficaces et plus équitables. Elles n'impliquent ni le recours à un financement par l'impôt européen ni une augmentation de la contribution privée au coût des études. Plus simplement, il s'agit de réorienter les budgets publics actuellement consacrés à l'enseignement supérieur : plutôt que de financer les institutions d'enseignement

---

<sup>4</sup> Au sens où il incombe aux états membres et non à la fédération.

<sup>5</sup> Cfr le cas emblématique des (très) nombreux étudiants français inscrits dans l'enseignement supérieur paramédical en Communauté française

supérieure situées sur leur territoire, les pouvoirs publics devraient financer les frais d'études de leurs ressortissants via des chèques-études.

Ces derniers permettraient de couvrir les frais d'études réels réclamés par les institutions nationales ou étrangères agréées, à concurrence d'un montant maximum déterminé par les pouvoirs publics émetteurs. Néanmoins le mécanisme des chèques-études, mis en œuvre avec souplesse, résoudrait en grande partie le problème du passager clandestin<sup>6</sup>. En effet, les étudiants français, grecs, luxembourgeois... viendraient se former chez nous, mais aux frais de leurs ressources. Ils paieraient un prix en lien avec le coût réel des études et bénéficieraient éventuellement d'un chèque de leur gouvernement qui, en même temps qu'il les financerait, en tout ou en partie, signalerait la qualité et l'utilité sociale de ces études en Belgique francophone. Simultanément, une formation non assurée en Belgique francophone, par exemple pour des raisons de rendements d'échelles croissants, pourrait être suivie à l'étranger aux frais de la Communauté française de Belgique<sup>7</sup>.

#### *Relèvement de la contribution privée sous forme de prêts-étudiants*

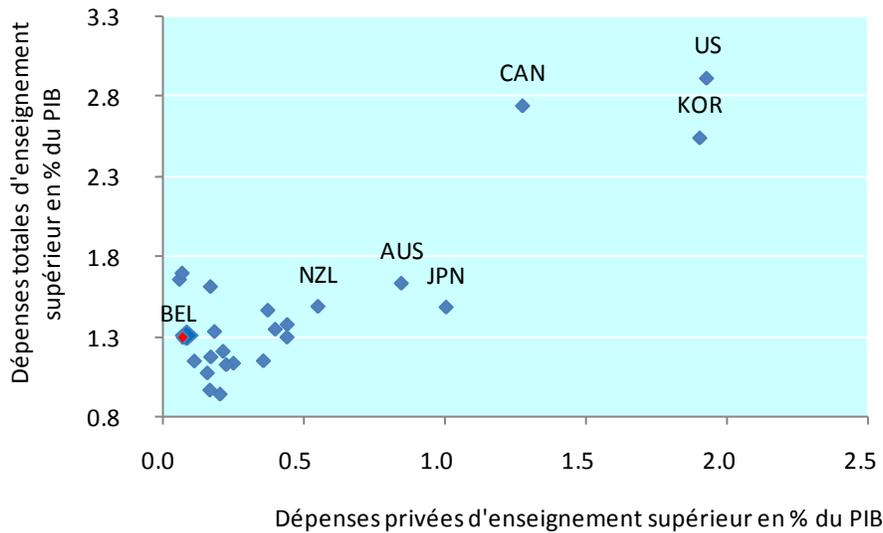
Une seconde réforme — complémentaire de celle des chèques-étudiants — consisterait à augmenter de manière concertée et réfléchie les droits d'inscription. L'objectif premier, à travers cette réforme, serait d'augmenter en Europe la part globale du PIB consacrée à l'enseignement supérieur, pour l'aligner progressivement sur celle des USA, de la Corée du Sud ou du Canada. Ces pays consacrent, en % du PIB, plus du double de l'Europe au financement de leur enseignement supérieur. Et l'essentiel de l'écart s'explique par un recours nettement plus important au financement privé, essentiellement sous forme de droits d'inscription plus élevés (Graphique 1.)

---

<sup>6</sup> Un passager clandestin est un utilisateur d'un bien, d'un service ou d'une ressource, qui ne paie pas le "juste" prix de son utilisation. Le problème du passager clandestin survient lorsque l'existence de passagers clandestins entraîne la sous-production d'un bien public, la surconsommation d'un bien commun ou la surexploitation d'une ressource naturelle.

<sup>7</sup> En cas de non retour dans le pays d'origine du bénéficiaire du chèque, ce dernier pourrait être automatiquement commué en prêt de façon à compenser l'absence de contribution à l'impôt.

Graphique 1 – Dépenses totales d’enseignement supérieur<sup>a</sup> selon le niveau de la dépense privée<sup>b</sup> (en % du PIB). OCDE 2006



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation* 2009

a. Dépenses d’enseignement, de recherche et consacrées aux services auxiliaires (repas, transport et logement sur campus)

b. Nette des subventions publiques aux familles et individus destinées à couvrir les dépenses d’enseignement et pour services auxiliaires.

Il s’agirait de relever les droits d’inscription — en les portant à un niveau de 4000 à 6000 €/an pour fixer les idées — mais en offrant voire en *imposant aussitôt que ces montants soient commués en prêt remboursable au terme des études*. L’enjeu est d’écarter la contrainte de liquidités, soit à la situation où un individu ayant fait la démonstration d’un potentiel de réussite académique se voit barré l’accès aux études du seul fait d’un manque de liquidités financières (absence de ressources familiales...).

Un tel système de prêts ne pourrait être laissé entièrement aux mains du secteur privé. Les économistes s’accordent à reconnaître un échec du marché en matière d’investissement dans le capital humain (Vandenberghe & Debande, 2008a, 2008b). L’impossibilité pour l’étudiant d’hypothéquer son capital humain (ses diplômes, ses connaissances...) entraîne le refus de prêt ou des taux d’intérêt dissuasifs. Il importerait donc que les pouvoirs publics établissent des structures de prêt ad hoc (fondations...) ou recourent à des organismes financiers ayant pour vocation de pallier les défaillances du secteur privé (ex : la Banque Européenne d’Investissement).

Le remboursement du prêt interviendrait au terme des études, telle une mensualité sur un prêt hypothécaire, idéalement tel un montant  $X$  au-delà d'un revenu de  $Y$  € par tranche de 1000 € empruntés. Le revenu  $Y$  à partir duquel interviendrait le paiement devrait logiquement correspondre au revenu moyen d'un individu n'ayant pas fait d'études supérieures. En d'autres termes le remboursement serait contingent au fait que le diplômé accède à un certain revenu : il serait donc assorti d'une clause de contingence fonctionnant sur le principe de l'assurance revenu. Quant au montant  $X$ , il devrait être fixé de manière à assurer l'équilibre financier du système, compte tenu notamment d'une probabilité non nulle de défaillance (décès) ou de baisse temporaire du revenu sous le seuil  $Y$ .

*Contribution privée accrue = moins d'accès et plus d'inégalité ?*

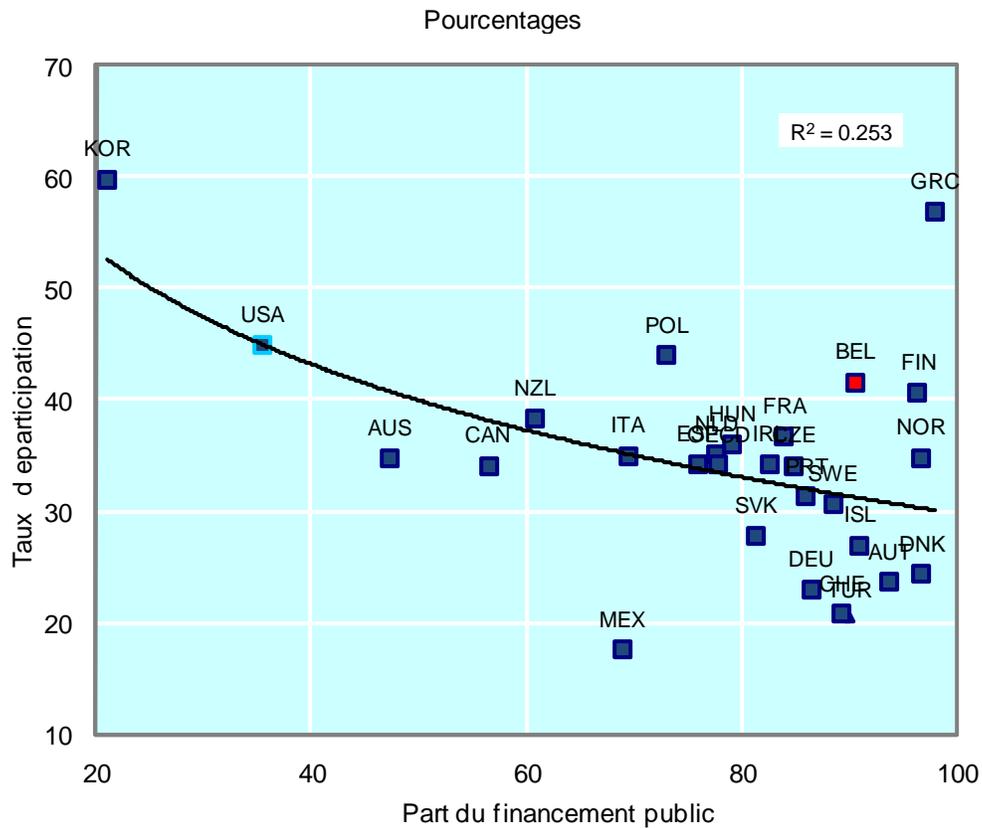
Les observateurs hostiles à toute augmentation de la contribution privée (même sous forme de prêt contingent au revenu) argumentent qu'une telle politique pourrait conduire à une réduction globale de la demande d'enseignement supérieur ; en premier parmi les individus les moins fortunés. Ce point de vue doit être considéré avec attention. Il peut en effet exister une aversion à l'endettement plus forte chez les individus issus des milieux les plus défavorisés. Même en cas d'accès garanti aux liquidités (via l'instauration politique publique d'accès au prêt pour tout individu apte à entreprendre des études supérieures) il pourrait y avoir augmentation du biais social actuel.

Soulignons toutefois que les données de comparaison internationale disponibles ne soutiennent pas entièrement cette affirmation. Car il ne semble pas y avoir de corrélation claire entre le taux de participation global à l'enseignement supérieur dans un pays et l'importance de la composante privée du financement. (Graphique 2). Il se trouve même que les pays recourant abondamment au financement privé (USA, Corée du Sud) affichent les taux d'accès à l'enseignement supérieur nettement plus élevés qu'en Europe.

Une explication serait que l'accès à l'enseignement supérieur est plus conditionné par les résultats scolaires et les connaissances en fin d'enseignement obligatoire que par la hauteur des droits d'inscription. La contrainte à laquelle les étudiants d'origine défavorisée font face est peut-être plus celle du manque de connaissances de base (lecture, mathématiques, sciences) que celle du

manque d'argent.<sup>8</sup>

Graphique 2 - Participation dans l'enseignement supérieur à l'âge de 21 ans et part des coûts couverte par le financement public, OCDE, 2003



Source: OCDE, *Regards sur l'éducation 2006*

### *Un risque de moindre rentabilité du diplôme?*

Dans le contexte européen, généralement synonyme de taxation forte (et progressive) du revenu salarial, une politique d'augmentation de la contribution privée au coût des études pose la question de la préservation de la rentabilité financière de l'investissement éducatif. Certains auteurs (Barbaro, 2005) vont jusqu'à affirmer que l'une des raisons de préserver la quasi-gratuité des études (soit un mode de financement principalement public) est la nécessité de compenser les effets désincitatifs de la fiscalité sur les revenus des salariés diplômés. La politique de relèvement de la contribution privée comporte-t-elle le risque d'accroître les effets désincitatifs de la

<sup>8</sup> Au début des études supérieures, il est sans doute intrinsèquement plus facile d'aider quelqu'un sans argent que de compenser sa mauvaise maîtrise des connaissances de base.

fiscalité actuelle, à tout le moins dans certains pays, comme la Belgique ou le Danemark où les taux marginaux sont très élevés ?

L'argument mérite plus d'attention que nous ne pouvons lui en consacrer ici. Nous voudrions toutefois mettre en exergue l'existence de mécanismes compensatoires de relèvement du « rendement » du diplôme supérieur qui pourraient accompagner — voire être directement induits par — l'augmentation des droits d'inscription.

Le premier est celui de l'amélioration de la qualité des études du fait du redressement de la dépense par étudiant. Mieux dotées financièrement, les institutions d'enseignement pourraient augmenter la quantité et la qualité du capital humain transmis aux futurs diplômés. Ceux-ci pourraient, de ce fait, accéder à des salaires plus élevés. Le deuxième est celui *d'une réduction de la durée nécessaire à l'obtention du diplôme* d'enseignement supérieur. Il s'agit-là d'un paramètre tout aussi important, quoique méconnu, du rendement de l'investissement éducatif, constitutif de ce que les économistes nomment le *coût d'opportunité* des études.

Si l'on en croit la « European Survey on Income and Living Conditions » (EUSILC), l'âge moyen d'obtention du diplôme supérieur en Europe est de 26,2 ans. Ce chiffre peut atteindre plus de 28 ans dans le cas de la Suède ou de l'Islande (Tableau 1). Ces données suggèrent que le coût d'opportunité des études supérieures est important en Europe. Et il est tentant de penser qu'une augmentation de la contribution privée au coût direct des études pourrait raisonnablement induire un abaissement de l'âge moyen d'obtention du diplôme supérieur en Europe, et, partant, une réduction de ce coût d'opportunité.

Il y a six ans, j'avais suggéré qu'un relèvement des droits d'inscription pouvait être envisagé en Communauté française de Belgique à condition d'y associer des mesures comme l'étalement du paiement via des formules de prêts dont le remboursement serait fonction du revenu (cfr supra) (Vandenbergh, 2003). La réaction, quasi-unanime, fut celle du rejet !

Relevons toutefois un curieux paradoxe. Des décisions — soit bien plus que des propositions émanant d'académiques — de relèvement du coût des études, à charge des individus, ont été prises au cours de ces 20 dernières années en Communauté française de Belgique. Nous visons les mesures successives d'allongement du nombre d'années d'études nécessaires à l'obtention d'un

diplôme supérieur. Or ces décisions n'ont suscité pratiquement aucune réaction hostile, ni même inquiétude. A partir du milieu des années 80, la durée minimale des études du supérieur court a été portée de 2 à 3 ans. Plus récemment, la réforme de Bologne a initié une dynamique qui tend à faire du mastère en 5 ans le diplôme universitaire de référence. Aux yeux d'un économiste, l'effet premier et incontournable d'un allongement des études est d'augmenter le coût d'opportunité, soit le manque à gagner salarial. Car allonger d'un an les études, c'est reporter le moment où l'on entre sur le marché du travail et décroche son premier salaire.

Le salaire annuel net qu'un(e) diplômé(e) du supérieur court peut espérer, en début de carrière, excède actuellement les 20.000 € – et ce chiffre tient compte du risque de chômage. Celui d'un(e) universitaire débutant(e) dépasse les 26.000 €. Sans le dire, et sans que grand monde ne s'en préoccupe, les réformes intervenues depuis le milieu des années 80 en Communauté française ont donc augmenté le coût privé d'acquisition d'un diplôme. Et ce dans des proportions infiniment plus importantes que tout ce qui a pu être suggéré, par les économistes, via le relèvement des droits d'inscriptions.

Ces réformes ont été menées dans le cas de la Belgique francophone à budget de l'enseignement supérieur relativement constant. Elles ont dès lors accentué la diminution de la dépense publique par année/étudiant. Elles ont compromis la capacité des institutions à préserver la qualité de leurs enseignements, ou à offrir significativement plus de contenus par rapport aux anciens programmes. Rien n'indique que la prime salariale des individus qui ont mis 3 ans à décrocher le diplôme du supérieur court est plus importante que celle de ceux qui, naguère, étaient diplômés en 2 ans. Et on peut craindre que les salaires des détenteur(trice)s de mastères ne seront pas significativement plus élevés que ceux des licencié(e)s.

Tout cela a-t-il vraiment beaucoup de sens? Ne serait-il pas plus opportun, en Communauté française et en Europe de façon générale, d'accepter de relever la contribution privée au coût des études tout en œuvrant à la réduction de la durée des études, de façon à réduire l'important coût d'opportunité<sup>9</sup> actuellement à charge des individus et familles ?

---

<sup>9</sup> Le manque à gagner salarial.

Tableau 1 – Age d’obtention du diplôme d’enseignement supérieur des 30-35 ans interrogés en 2007

<b>Pays</b>	<b>Age obtention diplôme enseignement sup.</b>
Espagne	24.1
Belgique	24.6
France	24.7
Roy. Uni	24.9
Grèce	25.3
Rép. Tchèque	25.4
Rép. Slovaque	25.7
Pays-Bas	25.9
Luxembourg	25.9
Irlande	25.9
Autriche	26.0
Finlande	26.1
Hongrie	26.2
Allemagne	26.7
Norvège	26.9
Portugal	27.0
Pologne	27.1
Danemark	27.4
Italie	28.1
Islande	28.2
Suède	28.4
Moyenne Europe	26.2

Source: EUSILC

## Références

- Barbaro, S. (2005), *Equity and efficiency considerations of public higher education*, Springer.
- Baumol, W. (1967) : Macroeconomics of Unbalanced Growth: the anatomy of urban crisis, *American Economic Review* 57 (3) pp. 415-26
- Vandenberghe, V. (2003), L'insoutenable gratuité de l'enseignement supérieur. Plaidoyer pour un système de prêts-étudiants généralisé, *Regards Economiques*, No 14, IRES-UCL
- Gérard, M. (2006a), "Enseignement supérieur et mobilité, l'interpellation du passager clandestin", in M. Gérard et V. Vandenberghe, éd., L'enseignement supérieur après Bologne, *Reflets et Perspectives de la vie économique*, 45(2), pp. 83-89.
- Gérard, M. (2006b), "Le financement des études supérieures transfrontalières", *Revue d'Economie Politique*, 116(6), pp. 789-796, reproduit dans *Problèmes économiques*, No 2.920 du 28 mars 2007.
- Gérard, M. (2007), "Financing Bologna: which country will pay for foreign students?", *Education Economics*, 15(4), pp. 441-454
- Vandenberghe, V. (2004a) L'insoutenable gratuité de l'enseignement supérieur. Plaidoyer pour un système de prêts-étudiants généralisé, *Problèmes Economiques*, n° 2.850, 28 avril, La documentation française.
- Vandenberghe, V. (2004b), Enseignement et capital humain en Belgique. Où en sommes-nous?, *Regards Economiques* N°23, IRES-UCL.
- Vandenberghe, V. & Debande, O. (2007) Deferred and Income-Contingent Tuition Fees: an empirical assessment using Belgian, German and UK data, *Education Economics*, Vol. 15, No 4, Page 421-440.
- Vandenberghe & Debande, O. (2008a), *Investir dans le Capital Humain*, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve.
- Vandenberghe, V. & Debande, O. (2008b) Refinancing EU's Higher Education with Deferred and Income-Contingent Tuition Fees: An empirical assessment using Belgian, German and UK data *European Journal of Political Economy* (2008), No 24 Page 364-386.
- Van Parijs, Ph. (2001), Le rez-de-chaussée du monde. Sur les implications socio-économiques de la mondialisation linguistique, in: Delcourt, J. & de Woot, Ph. (Eds), *Les défis de la Globalisation. Babel ou Pentecôte*, UCL, Presses Universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique.